



HAL
open science

Les servants des cerveaux

Bruno Palier

► **To cite this version:**

Bruno Palier. Les servants des cerveaux. Revue Projet, 2021, Cultiver l'emploi : PAC ou pas cap ?, 4 (383), pp.82-86. 10.3917/pro.383.0082 . hal-03507510

HAL Id: hal-03507510

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03507510>

Submitted on 3 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives | 4.0 International License



HAL
open science

Les servants des cerveaux

Bruno Palier

► **To cite this version:**

Bruno Palier. Les servants des cerveaux. La revue du Projet, Parti communiste français, 2021.
hal-03507510

HAL Id: hal-03507510

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03507510>

Submitted on 3 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les servants des cerveaux

Bruno Palier

Directeur de recherche en science politique à Sciences Po

14 septembre 2021

De la logistique aux soins, les emplois de service ont une utilité sociale plus que jamais soulignée par la crise sanitaire. Ils n'en demeurent pas moins dévalorisés et sous-payés car réputés peu productifs.

La crise du Covid-19 a rendu visibles ces travailleurs, et surtout ces travailleuses, que l'on nomme « travailleurs essentiels » ou « premiers de corvée » par opposition aux « premiers de cordée » chers à Emmanuel Macron¹. Nombre de ces emplois sont mal rémunérés, présentent des conditions de travail atypiques et précaires, et sont souvent moins bien couverts en termes de protection sociale. Du fait de la polarisation du marché du travail², ces emplois se sont multipliés au cours des trente dernières années. Comment expliquer leur aussi faible rémunération, compte tenu de leur utilité sociale ?

Des analyses rétrospectives de l'évolution des emplois depuis le début des années 1990 révèlent qu'aux États-Unis comme en Europe, les créations d'emploi se sont concentrées aux deux extrémités du spectre des salaires : d'un côté, les « *lovely jobs* » (Goos et Manning, cf. « Pour aller + loin », ci-dessous), accessibles aux personnes les plus diplômées ; de l'autre, les emplois du secteur des services tels que le commerce de détail, la logistique, la restauration, la construction, les livraisons, les soins (ou care), perçus comme des « *lousy jobs* ».

Il convient ici d'insister sur la difficulté de mesurer la productivité des services avec les instruments économiques de gestion ou de comptabilité existants.

Nombre de théories de la polarisation du marché du travail considèrent que ces emplois, créés au bas de l'échelle des salaires, ne peuvent être que mauvais, car pas (ou peu) productifs et occupés par des personnes peu qualifiées. C'est ce que Sylvain Catherine, Augustin Landier et David Thesmar écrivent dans leur étude *Marché du travail : la grande fracture* (Institut Montaigne, 2015) : « *La grande polarisation du marché du travail a eu pour effet un fort accroissement des inégalités de salaire. En effet, les emplois de service à la personne peu qualifiés (restauration, logistique, santé) sont **par nature**³ des tâches où la productivité est faible. Ceux qui ont dû se reconvertir vers ces [emplois peu qualifiés] ont une rémunération plus faible que celle qui prévalait sur les postes d'ouvriers qualifiés ou d'employés en col blanc qu'ils possédaient auparavant.* »

Il convient ici d'insister sur la difficulté de mesurer la productivité des services avec les instruments économiques de gestion ou de comptabilité existants, inspirés par une vision industrialiste de la productivité. Cette mesure est particulièrement inadéquate à l'analyse des emplois de services, qu'ils soient dits qualifiés ou non. En effet, l'enjeu des services n'est pas de produire un volume maximal dans un délai minimal, mais de prodiguer des prestations de qualité, qui satisfassent les attentes des clients.

Qualifications déniées

D'un point de vue social et collectif, il semble particulièrement malaisé de disqualifier ainsi les emplois de service à la personne (de soins aux enfants, aux handicapés, aux personnes âgées dépendantes, etc.) et les emplois de soins de santé et d'éducation. De nombreux travaux ont en effet montré que ces emplois d'investissement social, s'ils sont de qualité, contribuent à la productivité globale de l'économie (Morel *et al.*, 2012). Ils permettent, en effet, d'augmenter le stock de capital humain de la population active, et même de le mobiliser et de le renouveler. La crise du Covid-19 a en outre démontré que nombre de ces emplois sont essentiels à notre survie et à notre fonctionnement collectif. Ils incarnent ce qui doit continuer même lorsque tout s'arrête. Quels mécanismes sociaux expliquent qu'ils ne soient pas reconnus à leur juste valeur ?

Beaucoup de services aux autres ont d'abord été délivrés de manière informelle. Il s'agissait le plus souvent de tâches ménagères remplies par les femmes au foyer : s'occuper de la nourriture, du nettoyage, du mari, des enfants et des plus âgés. Ainsi allait la condition féminine, les femmes étant décrétées « naturellement » plus aptes à ces travaux jamais considérés comme des métiers. De nombreuses études féministes historiques, philosophiques, anthropologiques et sociologiques ont heureusement déconstruit cette naturalisation de l'activité féminine par les systèmes patriarcaux. Pourtant, une fois les femmes entrées massivement sur le marché du travail à partir des années 1960, leurs emplois, en particulier ceux exercés dans le secteur du « care », ont continué à subir une dévalorisation. D'autres travaux féministes ont montré combien les compétences spécifiques attachées à ces métiers ont été définies comme « inférieures » ou « féminines », et donc censément « non qualifiées » (Molinier, 2013).

Les emplois dans les services logistiques (transport, livraison) ou les services collectifs (collecte des déchets), restés actifs pendant le confinement, sont plus souvent occupés par des hommes. Mais il s'agit souvent de personnes discriminées sur le marché du travail, issues de l'immigration ou autrefois de la colonisation.

Plutôt qu'un facteur de production essentiel, le travail apparaît de plus en plus comme un coût pour les entreprises.

Ces emplois pourtant essentiels sont souvent exercés dans des conditions difficiles et particulièrement mal rémunérés. Ici encore, la supposée faible qualification des personnes concernées et la « non-productivité » de leurs emplois ne constituent pas des critères pertinents. Il convient davantage de souligner combien un certain nombre de décisions économiques ont contribué à maintenir au plus bas la rémunération de ces emplois par la sous-traitance, la flexibilisation et la privatisation.

Pendant longtemps, ces services étaient fournis par des salariés rémunérés, souvent au sein de grandes entreprises de production industrielle. Ces salariés bénéficiaient des mêmes grilles de salaire et avantages sociaux afférents que les autres. Durant les années 1980, la réduction des coûts pour rester compétitif dans une économie de plus en plus ouverte devient l'objectif majeur⁴. Plutôt qu'un facteur de production essentiel, le travail apparaît de plus en plus comme un coût pour les entreprises.

Polarisation instituée

Dès lors se mettent en place des mesures de libéralisation partielle du marché du travail, dont l'application se poursuit jusqu'à nos jours : création de nouveaux types de contrats de travail (dits « atypiques » mais devenus la norme pour les services dits « peu qualifiés ») alors que les protections relatives aux contrats à durée indéterminée sont plus ou moins maintenues ; assouplissement des règles d'emploi en CDD ; développement exponentiel de l'intérim et du temps partiel.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre plus large d'une stratégie nationale de compétitivité qui repose non seulement sur la baisse du coût du travail dit « non qualifié », mais également sur la dualisation du marché du travail et de la protection sociale. En France, la stratégie de lutte contre le chômage contribue à la dérégulation des mesures de baisse du coût indirect du travail, au moyen de la réduction considérable des cotisations sociales payées sur les plus bas salaires, ainsi que des impôts acquittés par les employeurs de personnel à domicile. Ces politiques encouragent le développement du secteur des services, mais d'une façon bien particulière. Il s'agit non pas de subventionner directement les revenus des personnes exerçant dans ce secteur, encore moins de les intégrer dans des services publics financés par le contribuable, mais bien de consacrer des fonds publics à la réduction de leur coût pour leurs employeurs.

Cette stratégie économique a ainsi institutionnalisé des frontières entre les « productifs » et les « non productifs » ; entre les secteurs « exposés » à la concurrence internationale (reposant sur des compétences reconnues) et les secteurs « abrités » des services dits peu qualifiés. Le fossé se creuse entre les emplois typiques et les emplois atypiques ; entre la protection sociale obligatoire (en baisse) et celle facultative ou collective ; entre les assurances de moins en moins sociales et l'assistance pour les plus démunis. Il n'est dès lors guère étonnant que les personnes employées dans les services apparus comme essentiels au cours du confinement, mais relevant du secteur « abrité » soient si mal payées et protégées.

Cette polarisation assoit une nouvelle forme de domination sociale, fondée non pas tant sur la propriété des moyens de production que sur la possession du capital humain, de la connaissance et de la créativité.

Dans le sillage de la polarisation du marché du travail, une nouvelle polarisation sociale se dessine au cœur de l'économie post-industrielle, parfois appelée l'économie de la connaissance. Elle oppose désormais une nouvelle classe supérieure, diplômée, bien rémunérée et vivant au cœur des grands centres urbains, à une classe d'individus au service des précédents, effectuant par exemple leurs travaux ménagers, s'occupant de leurs enfants, leur prodiguant des soins personnels, assurant leurs trajets ou rénovant leur maison. Pour prolonger la terminologie utilisée par Nathalie Morel (2015), ces nouveaux « servants » sont mis au service de la productivité des « cerveaux ». Cette polarisation assoit une nouvelle forme de domination sociale, fondée non pas tant sur la propriété des moyens de production que sur la possession du capital humain, de la connaissance et de la créativité. Les « cerveaux » n'ont plus à « perdre de temps », les politiques de baisse du coût du travail leur ayant mis à disposition une escouade de « servants » les moins chers possible, alors qu'eux-mêmes ont bénéficié d'une augmentation substantielle de leur rémunération.

Dans son adresse à la nation du 13 avril 2020, Emmanuel Macron, après avoir souligné combien celles et ceux qui ont permis à la France de tenir le choc de la pandémie étaient si mal reconnus et rémunérés, citait la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « *Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.* » Le président de la République poursuivait : « *Ces mots, les Français les ont écrits il y a plus de deux cents ans. Nous devons aujourd'hui reprendre le flambeau et donner toute sa force à ce principe.* » Pour ce faire, il faudrait remettre en cause bien des politiques publiques, des certitudes académiques et des jugements de valeur. Il faudra surtout reconsidérer la façon dont se mesurent la valeur et la productivité du travail.